Déclaration du SE-Unsa de l'Ardèche

CAPD du 29 novembre 2012

Madame la Directrice Académique

Depuis des années, les collègues voient inexorablement leur pouvoir d'achat diminuer, leur métier être dévalorisé, leurs tâches quotidiennes se multiplier, leurs missions se complexifier. Il est temps de remettre à leur juste place les personnels en leur offrant une véritable reconnaissance tant aux yeux des différents partenaires de l'Education Nationale qu'au plan matériel avec une revalorisation de leur rémunération.

Concernant l'avancement : pour le SE-UNSA, conformément au statut général, l'avancement ne doit reposer que sur l'ancienneté et la valeur professionnelle, à l'exclusion de toute autre forme de mérite ou de performance basées sur des éléments subjectifs. Cet avancement, par ses règles, doit permette à chacun d'avoir accès aux voies les plus rapides de promotions.

Le SE UNSA rappelle donc son opposition au principe de promotions différenciées et sa revendication d'un avancement accéléré pour tous. Il est regrettable de voir des collègues contraints de ne passer qu'à l'ancienneté à cause d'une AGS insuffisante. Il est tout aussi regrettable de voir des collègues partir à la retraite en n'étant pas au 11ème échelon.

Nous demandons, en anticipant la CAPD consacrée à ce sujet, le respect du statut fixant à 7% la hors-classe pour tous les professeurs des écoles pour redonner de véritables perspectives de carrière à chacun, directeur ou adjoint.

Avancement accéléré, revalorisation des salaires, droit à la mobilité, maintien dans l'emploi, formations initiale et continue sont pour le SE-Unsa des problématiques centrales pour mettre en œuvre une gestion des ressources humaines à la hauteur des enjeux actuels. Faute de le constater actuellement, espérons qu'elles ne seront pas négligées dans le cadre de la refondation de l'École de la République.